

COMMUNE DE MEZIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Représentés : 3

Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Mézin dûment convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques LAMBERT Maire.

Présents :

Jacques LAMBERT, Maire, Dominique BOTTEON, Maire Adjoint, Pierre DUCOMET, Maire Adjoint, Patricia DUBOUCH, Maire Adjoint, Alexandre MENEULT, Maire Adjoint, Maria GRAHAME-LUCAS, Brigitte PULICANI, Frédéric BURSENS, Giovanni PALFINI, Elodie DAVOIGNEAU, Tania PIMENTA-FERNANDES, Marie-José BRAECKMAN, Bernard DULHOSTE, Jean-Michel MANABERA

Représentés :

Tanguy CUBILIER donne pouvoir à Jacques LAMBERT
Coline PREVITALI donne pouvoir à Alexandre MENEULT
José COMINOTTI donne pouvoir à Dominique BOTTEON

Absents :

Patricia BRUTAILS, Jacques CHAPOLARD

Secrétaire de séance : Patricia DUBOUCH

DEL 2023/07 - Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 de la Commune de Mézin

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice par le Service de Gestion Comptable d'Agen.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **DE VOTER** le compte de gestion 2022 de la Commune de Mézin après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance Patricia DUBOUCH :

Le Maire,

Jacques LAMBERT

